



HAL
open science

Compte rendu de la journée "L'écrit diplomatique en mouvement : la circulation de l'acte médiéval", 27 mars 2009

Coraline Rey, Nicolas Perreaux

► To cite this version:

Coraline Rey, Nicolas Perreaux. Compte rendu de la journée "L'écrit diplomatique en mouvement : la circulation de l'acte médiéval", 27 mars 2009. 2009. hal-02972493

HAL Id: hal-02972493

<https://hal.science/hal-02972493v1>

Submitted on 20 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Compte rendu : L'écrit diplomatique en mouvement :

la circulation de l'acte médiéval.

Journée d'études du 27 mars 2009, organisée par le GDR 3177 « Diplomatique » (CNRS),
coordination : Laurent Morelle (EPHE/LAMOP)

La première journée d'étude du GDR diplomatique, sous la forme d'un atelier proposé par Laurent Morelle, souhaitait faire le point sur la circulation des actes écrits au Moyen Âge, ses implications, ses conditions et ses raisons¹. Inscrite dans les thématiques actuelles concernant la mémoire archivistique et la scripturalité, la journée s'est initialement construite autour de trois axes : 1. la « genèse ambulatoire » de l'acte, c'est-à-dire la création du document en plusieurs étapes, à la fois spatiales et chronologiques ; 2. « l'itinérance de l'acte », soit une réflexion à partir de la matérialité du document sur les modes et les formes de circulation, ainsi que les périls liés à ce mouvement ; 3. les actes dont la vocation est la circulation en elle-même, à l'instar des sauf-conduits, des privilèges commerciaux, des droits de réquisition ou encore des exemptions de taxe de passage. Articulées autour de dossiers de documents, les présentations diverses et riches ont permis à la fois de répondre à certains de ces points mais aussi de développer de nouveaux axes en rapport avec la thématique.

*

L'intervention de **Sébastien Barret** s'est ainsi orientée vers les indices de circulation que l'on trouve dans la vaste documentation clunisienne. La préface du cartulaire A, en partie consacré à l'abbatiate de Bernon, évoque, de manière floue, des documents perdus ou détruits (*per loca deportate, aut preteritorum neglegentia deperisse...*). En parallèle, on trouve dans le fonds un certain nombre d'actes en copies multiples et autres vidimus, formant un ensemble de strates archivistiques complexes. S'interrogeant sur les causes de telles traces documentaires, Sébastien Barret pose l'hypothèse qu'elles pourraient être le reflet d'échanges d'actes entre Cluny et ses dépendances, même si la question de la fréquence de ces échanges reste posée.

¹ Nous remercions vivement Eliana Magnani pour son attentive relecture et ses conseils.

Ainsi, le diplôme de Rodolphe III, daté de 998 parlant de *collecta corpusculum*, amène à s'interroger une première fois sur la forme que prennent les actes au moment de cette circulation : simples chartes isolées, dossiers ad hoc ou encore cartulaires portatifs ? De la même manière, le cas des actes espagnols, parfois copiés deux ou trois fois et formant un fonds propre au sein des archives clunisiennes, pose la question de l'utilisation de ces exemplaria : s'agissait-il de copies d'usage, voire de sécurité, destinées à la circulation au sein de l'*Ecclesia cluniacensis*, mais aussi avec d'autres institutions ? Le fonds conserve ainsi l'exemple d'un même jugement en quatre exemplaires, chacun ayant pu servir d'« *instrumentum* » présenté à des légats. Il pourrait donc s'agir de copies de circulation, prévues pour assurer les droits du monastère. Ces différentes hypothèses, riches en questionnements, posent le problème de la valeur liée au statut des actes, entre authenticité et *exemplar*.

La raison de la circulation de l'acte a également été au cœur de la communication de **Laurent Morelle**, mais envisagée sous l'angle d'une genèse ambulatoire. La présentation de deux riches dossiers, l'un autour d'un chirographe de l'abbaye de Corbie daté de 1116, l'autre constitué d'une charte de donation du prieuré Vendéen de La Chaize-le-Vicomte (1088) et du récit de sa confection d'après la chronique de la fondation du même prieuré, a permis de jeter un éclairage vif sur l'élaboration d'actes en plusieurs étapes, à la fois géographiques et chronologiques. Dans le premier cas, c'est essentiellement une approche paléographique et codicologique qui révèle la gestation multiple de l'acte, établit entre Corbie et Montreuil : le bénéficiaire étant absent lors de la confection initiale, le document a été déplacé pour que les signa soient apposés et la liste des témoins complétée. Cette observation révèle des pratiques bien différenciées : tandis qu'à Corbie le signum est le privilège du seul abbé, à Montreuil en revanche, on a ajouté des croix pour tous les témoins, même ceux certainement présents uniquement à Corbie. De nouveau, l'acte, sur un format très long (225x615mm), renvoie à la question de la forme des documents en circulation, mais aussi à celle des moyens de ce mouvement. En outre, il est clair dans ce premier cas qu'on n'a aucunement cherché à dissimuler l'élaboration de l'acte en deux étapes, à l'inverse du second dossier. La charte du prieuré de La Chaize-le-Vicomte, muni d'un ensemble de croix, cherche en effet à donner l'illusion d'une réunion fictive, proclamant que l'acte a été effectué *in audientia plurimorum*. Ces observations sont donc une incitation supplémentaire à envisager les actes dans leur complexité, leur variété et à se détacher des premières impressions, souvent trompeuses, qu'ils peuvent renvoyer.

De la même manière, pour **Ghislain Brunel**, l'écrit qui bouge n'est peut-être pas celui que l'on croit. A partir d'un dossier de documents conséquent et varié, il a montré que l'on ne doit pas sous-estimer l'importance et le nombre des actes en circulation. Ici aussi, les causes des déplacements peuvent être multiples : on trouve par exemple le cas d'un privilège royal de Sainte-Geneviève, qui connaît sa véritable *firmatio* lorsqu'il se voit confirmé, dans un second temps, par l'ajout de sentences d'anathème par un groupe d'évêques. D'autres actes, plutôt ambigus, laissent penser qu'ils ont aussi connu des confirmations en plusieurs étapes : par exemple les chartes dressées dans l'enceinte d'un monastère mais dont la liste des témoins contient néanmoins des laïcs. En outre, certains diplômes avaient vocation à circuler, comme un diplôme de Philippe Auguste qu'on déplaçait afin d'être exposé et lu en public chaque année (cf. la communication de B.M. Tock). Tout cela laisse supposer que la « société médiévale » n'est pas tant une société de l'oralité comme on l'a souvent affirmé, et que le nombre d'actes en déplacement est plutôt important. Dans un même sens, les documents ne devaient-ils pas être rendus en cas de vente ou de don d'une terre ? Ainsi, l'acte final n'est qu'une faible trace d'un processus complexe, où se mêlent arrangements, phases de tractations orales et circulation de documents.

Dans le cadre d'un projet de recherche doctoral en cours, **Harmony Dewez** nous a ensuite présenté la rédaction des comptes manoriaux du prieuré cathédral de Norwich, du milieu du XIII^e siècle au milieu du XIV^e siècle. En effet, il apparaît clairement que ces comptes ont subis de nombreuses manipulations ainsi que des déplacements lors de leur constitution. S'inscrivant dans le sillage des travaux de Paul Harvey, Harmony Dewez reprend la chronotypologie des comptes manoriaux anglais que l'auteur avait établie. On distingue ainsi : 1. les années 1210-1260 durant lesquelles les comptes sont rédigés de façon groupée ; 2. 1270-milieu XIV^e siècle, période durant laquelle les comptes se multiplient et sont plus détaillés, ils sont maintenant le plus souvent rédigés par des clercs professionnels ; 3. les dernières années du Moyen Âge, qui sont marquées par une mise à bail des manoirs de la réserve. Néanmoins, différentes pratiques de rédaction apparaissent, reflet de la circulation des hommes et des documents : ainsi, si à Norwich, la rédaction centralisée – effectuée par un scribe unique – est un phénomène précoce et bien attesté, on remarque que le schéma général est plutôt celui de comptes rédigés sur le manoir, par des clercs professionnels et audités sur le manoir par des auditeurs itinérants. Il semble en revanche que le scribe du prieuré de Norwich opère une première tournée des manoirs afin d'élaborer les cédules et probablement des brouillons de comptes. Un des points les plus intéressants reste la découverte d'une étape intermédiaire entre

la rédaction et l'audit : lors de celle-ci, les rôles sont en effet fermés, parfois scellés et des informations chiffrées concernant le bilan financier provisoire du manoir y sont portées. Celles-ci permettaient donc d'anticiper sur l'audit en prévoyant s'il était nécessaire ou non d'augmenter la charge due par l'officier, et si oui, de combien. Dans ce sens, d'autres mentions scripturaires viennent compléter ce tableau de la circulation des comptes manoriaux : les comptes intermédiaires mais aussi des marques visibles en bas de recto ou de verso des rouleaux, qui permettent d'identifier un rôle fermé et scellé depuis le sac à archive.

Dans ce sens, le dossier présenté par **Benoît-Michel Tock** a aussi montré que la circulation des documents pouvait être envisagée sous des angles multiples et de manière atypique. Les *Schwörbriefe* de Strasbourg aux XIV^e et XV^e siècles forment en effet un dossier à la fois original et pour le moment peu étudié, présenté ici à partir d'un ensemble photographique. Ces grands actes ornés avaient pour vocation d'être sortis dans la ville lors d'une exposition annuelle, lors des « jours de serment » (*Schwörtag*), pour une lecture et un serment rituel de la nouvelle municipalité qui avait pour but de réaffirmer l'unité de la communauté. Cet ensemble documentaire présente en outre la particularité de posséder un grand nombre de sceaux – plusieurs dizaines -, chacun représentant soit : la ville de Strasbourg mais aussi les villes (Mayence, ...) avec lesquelles la cité avait contracté un lien ou une alliance (Landgrave) ; soit les corps des métiers ou des artisans de la ville. Ainsi, la présence de ces sceaux de cités extérieures nécessitait de facto un déplacement, soit de la matrice, soit de l'acte, en tout cas des hommes. Néanmoins, l'excellente qualité de conservation générale des actes et des sceaux pose bien des problèmes à l'historien – d'autant plus s'agissant d'actes dont la vocation était d'être exposés et lus en public, donc déplacés.

La grande variété des dossiers et des interventions présentées lors de cette première session montre bien à quel degré la circulation de l'acte est un phénomène à la fois fréquent et multiple, dont l'étude révèle toute la richesse. Durant cette journée d'études, les principales étapes de la création documentaire ont ainsi été mises en lumière, à la fois dans leurs composantes temporelle et spatiale : c'est cette multiplicité des cas, ici entrevue à partir des dossiers, qui montre que de telles études sont nécessaires. Circulation des documents donc, mais aussi circulation des hommes, dont on a parfois bien du mal à évaluer le parcours réel tant les actes brouillent les pistes à ce sujet. Ainsi, le thème du péril du voyage, certainement lié à la forme sous laquelle les actes circulent, reste une des pistes à explorer lors des réunions à venir. De la même manière, la question des circuits, des privilèges commerciaux et autres sauf-

conduits, mais aussi la circulation du contenu de l'acte – formules et formulaires – sont des directions que le GDR diplomatique explorera lors de journées ultérieures que l'on prévoit déjà comme riches en enseignements.

Coraline Rey et Nicolas Perreux